



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2024

(art. L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUCIEN Gérard, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration
11	6	5	5

Présents : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, VALERY Benoit, RECASENS Bernard, DANTRESSANGLE Danielle, ALBERO Patricia

Absents excusés : PRADAL Vincent, MUR Marion, VAN de WALLE Nicole, SIMON Benjamin, GELIS Angélique

Procurations :

PRADAL Vincent donne procuration à GERBER Mariette
 MUR Marion donne procuration à LUCIEN Gérard
 VAN de WALLE Nicole donne procuration à VALERY Benoit
 SIMON Benjamin donne procuration à DANTRESSANGLE Danielle
 GELIS Angélique donne procuration à RECASENS Bernard

Secrétaire de séance : RECASENS Bernard

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 03 mai et du 24 mai 2024
- 2) Compte-rendu des décisions du Maire

PLAN LOCAL D'URBANISME

- 3) Bilan de la concertation
- 4) Arrêt du projet de PLU

DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

- 5) Avis sur un projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol
- 6) Centrale solaire au sol de Linas – Prise de participation dans la société de projet

FINANCES

- 7) Convention de sponsoring pour le financement des Musicales de Treilles
- 8) Budget principal – Décision modificative n°1

QUESTIONS DIVERSES

Séance ouverte à 18 h 30

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire propose Monsieur RECASENS pour être secrétaire de séance.

Mme DANTRESSANGLE conteste la procédure et se porte également volontaire.

Alors le Maire propose un tirage au sort, Mme DANTRESSANGLE décide de retirer sa candidature ; M RECASENS est donc secrétaire de séance.

1) Procès-verbaux des séances du conseil municipal du 03 et du 24 mai 2024

Le Maire demande s'il y a des observations.

Ayant été absente aux 2 dernières séances, Mme DANTRESSANGLE s'abstient en précisant qu'il n'y a pas eu d'enregistrement pour la séance du 24 mai.

En appliquant les règles du quorum, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 03 mai et du 24 mai 2024 sont approuvés.

2) Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 17 juillet 2024

COMPTE-RENDU DES DECISIONS¹ PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL² DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donné lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

3 : Décisions prises dans le cadre d'une délégation du Conseil Municipal

RUBRIQUE 4					
Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget					
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC	
43/2024	20/05/2024	Signature d'une lettre de commande pour la maîtrise d'œuvre concernant un marché pour la réhabilitation de l'ancienne salle du Conseil	Olivier PALMADE	7 200 €	
44/2024	27/05/2024	Signature des actes d'engagement concernant un marché pour la réhabilitation de l'ancienne salle du Conseil	Entreprise	Nom du lot	offre TTC
			S2D	01 - GROS ŒUVRE	35 200.00 €
			CONFORALU	02 - MENUISERIE ALUMINIUM	6 600.00 €
			SNCI	03 - PLATRERIE	11 000.00 €
			SAS CONQUET	04 - PLOMBERIE	6 050.00 €
			DECORS ET COULEURS	06 - SOLS	5 500.00 €
			METAPROD	08 - METALLERIE	660.00 €
			TOTAL	65 010.00 €	
45/2024	28/05/2024	Signature d'un devis pour l'achat de fournitures de bureau	LA FEUILLADE Entreprise adaptée	735.50 €	
46/2024	28/05/2024	Mandatement d'une facture pour la cotisation 2024 au Comité Intercommunal des Œuvres Sociales de l'Aude (pour le personnel communal)	CIOS 11	4 805 €	
47/2024	28/05/2024	Mandatement de 2 factures pour les droits d'auteurs – forfait annuel	SACEM <i>Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique.</i>	590.82 €	
			SPRE <i>Société pour la perception de la rémunération équitable</i> Soit un total de	285.63 € 876.45 €	
48/2024	31/05/2024	Signature d'un devis pour la prestation musicale du 14 juillet	ORCHESTRES ET SPECTACLES HENRI BEN	2 000 €	
49/2024	03/06/2024	Signature d'un devis pour la réfection de 3 chemins communaux	GTR	16 027.20 €	
50/2024	04/06/2024	Signature d'un devis pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques Opération 73 « photovoltaïque hangar communal »	HELIO PRODUCTION	17 520 €	
51/2024	04/06/2024	Mandatement d'une facture pour le MARCHÉ D'ASSISTANCE ET DE REPRÉSENTATION EN JUSTICE EN DROIT PUBLIC – du 01/03/2024 au 31/05/2024	HGC AVOCATS	3 600 €	
52/2024	07/06/2024	Signature d'un devis pour la réfection de la voirie quartier LAUSADA	COLAS	16 826.40 €	
53/2024	07/06/2024	Signature d'un devis pour la réfection du trottoir avenue des Corbières	COLAS	5 136.24 €	
54/2024	10/06/2024	Signature d'un ordre de service pour des travaux d'aménagement d'une aire de conteneurs enterrés – parking LAUSADA	Avec GAXIEU (accord-cadre 2022-2025) Pour OS à COLAS	39 793.80 €	

55/2024	11/06/2024	Mandatement d'une facture pour l'achat de plantes et jardinières	PÉPINIÈRE BRUNO	834 €	
56/2024	19/06/2024	Signature d'un devis pour l'achat et la pose d'une cuisine – logement communal 5 rue des acacias	SARL CONCEPT POSE 66	5 533 €	
57/2024	19/06/2024	Signature d'un devis pour l'achat et la pose d'une cuisine – logement communal au-dessus école	SARL CONCEPT POSE 66	5 186 €	
58/2024	02/07/2024	Annule et remplace la décision n°31/2024 Signature d'un devis concernant le raccordement AEU/EU – Lotissement BALCONS de BELLEVUE	BRL	8 250.03 € (8 907.22 € ancien devis)	
59/2024	02/07/2024	Signature d'un devis pour l'ouverture d'une porte au service technique	SARL S2D	960 €	
60/2024	03/07/2024	Signature d'un devis et d'une convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de secours pour les MUSICALES 2024	U.M.P.S 11 (Unité Mobile de Premiers Secours de l'Aude)	865.08 €	
61/2024	04/07/2024	Signature de devis pour l'approvisionnement du buffet de la cérémonie du 14 juillet	Entreprise	Prestation	Montant TTC
			AU BON GROIN	Plateaux de charcuterie et fromages	1 170.00 €
			BAR A HUITRES	Plateaux d'huitres	700.00 €
			AU PAIN VIENNOIS	Plaques tartes	112.08 €
			VIGNOBLES CAP LEUCATE	Vins	807.60 €

3) Bilan de la concertation

Le maire charge M VALERY, adjoint à l'urbanisme de lire le bilan de la concertation.

À mi lecture, Mme DANTRESSANGLE invite M VALERY à lire plus lentement pour une meilleure compréhension.

À la fin de la lecture du bilan, Mme DANTRESSANGLE souhaite poser des questions car c'est « *confus, touffu ... important* » :

1. « *Beaucoup de gens se sont posés la question : pourquoi n'y a-t-il pas eu de réunion publique pour exposer tout ce que tu exposes là, qui est incompréhensible pour les trois quarts des gens et où effectivement, la population aurait pu avoir des interactions et des échanges. Des échanges publics, ce n'est pas des échanges sur RDV avec 4 personnes.* »
2. « *Il y a des gens qui ont demandé à ce que des courriers soient lus (en séance du conseil) et vous renoncez à lire ces courriers.* »

Réponse du Maire : « *Les avocats ont répondu :*

Ne pas faire de réponse personnalisée afin de garantir une égalité de traitement de l'ensemble des contributions.

Concernant la demande de l'association La Treilloise et de la famille FINIZIO de lire sa contribution lors du CM, cela ne nous semble pas approprié eu égard une fois encore à l'égalité de traitement de l'ensemble des contributions.

Notons par ailleurs que ces contributions argumentées témoignent d'une certaine efficacité de la concertation menée et qu'elles pourront trouver des explications détaillées / personnalisées dans le cadre de l'Enquête Publique. »

Mme DANTRESSANGLE dit que « *s'il y avait eu une réunion publique, il n'y aurait pas eu besoin de faire des réponses personnelles aux gens ; il y aurait eu une interaction.* »

4) Délibération 2024-28 : Bilan de la concertation et arrêt du projet de plan local d'urbanisme

Le Maire lit la délibération, puis propose de passer au vote.

Mme DANTRESSANGLE conteste les bonnes conditions de la concertation puisqu'elle dit avoir « été mise hors de la mairie par Monsieur le Maire » alors qu'elle demandait des renseignements. Elle admet ne pas avoir beaucoup participé aux débats, mais elle déplore qu'au début de la procédure, il avait été dit que « le PLU se ferait pour aller plus vite avec seulement 5 personnes, le maire, les 3 adjoints et Angélique (GELIS) ». Elle concède qu'il y a beaucoup de réunions, « mais il n'y a jamais eu de compte-rendu. Donc j'estime que je n'ai pas été très bien informée (...) »

Mme GERBER demande qu'une réponse soit faite malgré tout, aux personnes qui ont apporté des contributions au registre.

Mme DANTRESSANGLE redit qu'il aurait fallu une réunion publique : « ça servait à ça (...) Ça n'est pas un échange public de faire 2 permanences sur RDV et sur 2 jours »

M VALERY rappelle qu'en juillet 2021, le conseil municipal a voté à l'unanimité la délibération prescrivant l'élaboration du PLU. En réponse à Mme DANTRESSANGLE qui estime qu'il n'y a pas eu les 2 temps d'échanges publics prévus, M VALERY constate qu'il s'agit d'une problématique d'interprétation sur les « temps d'échanges publics (...) Peut-être qu'en juillet 2021, il aurait été bon de dire que c'étaient des réunions publiques que tu désirais. » Il recentre ensuite le débat du jour : « La Municipalité doit prendre une position sur un arrêt de PLU ; va venir le temps de l'enquête publique, des présentations des documents définitifs et officiels (...) Le travail des élus a été fait. Maintenant va venir la position de la population. » Il exprime son souhait de voir moult propositions du public pour que le PLU soit modifié et rappelle que les élus autour de la table sont là pour le « bien commun ».

Le Maire dit qu'il ne s'agit pas ce soir d'un débat sur le PLU puisqu'ils ont déjà eu lieu : « Ce soir on est là pour arrêter oui ou non, et passer au vote l'arrêt du PLU ».

Il procède au vote : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VOTE	POUR : 9	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0
-------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Mme DANTRESSANGLE

La délibération 2024-28 est approuvée à la majorité.

Mme DANTRESSANGLE vote CONTRE pour toutes les raisons qu'elle a exposées et précise que M SIMON, dont elle a procuration, ne peut prendre part au vote puisqu'il est intéressé.

Le Maire lit la décision du conseil.

Mme GERBER regrette qu'on ne donne pas plus d'explications aux gens.

5) Délibération 2024-29 : Avis sur un projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol

Le Maire lit la délibération qui expose que le projet, porté par la société MELVAN, est envisagé sur les parcelles WI 3, C 671 et C 678 à côté des éoliennes.

À Mme DANTRESSANGLE qui demande s'il faut consulter d'autres porteurs de projets pour qu'il y ait une mise en concurrence, le Maire répond que ce n'est pas une obligation.

Il procède au vote : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-29 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

6) Délibération 2024-30 : Centrale solaire au sol de Linas – prise de participation dans la société de projet

Le Maire lit la délibération qui explique qu'après avoir voté la délibération n°2022-23 du 29/04/2022, modifiée par la délibération n°2023-32 du 29/09/2023 pour signer une convention de partenariat avec la SEM ELO, le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur les modalités de la création de la société par actions simplifiée (SAS)

Il procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-30 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

7) Délibération 2024-31 : Convention de sponsoring pour le financement des Musicales de Treilles

Le Maire lit la délibération qui permettrait à la commune de signer une convention de sponsoring avec les entreprises / sociétés souhaitant contribuer financièrement à l'évènement.

À Mme GERBER qui souhaite connaître les sponsors, le Maire répond qu'il y a :

- Le promoteur SM de Narbonne,
- S2D le maçon,
- DP INOX qui est une société qui appartient au fils d'une personne habitant TREILLES,
- GROUPAMA

Mme GERBER dit que « *c'est acceptable.* »

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 9	CONTRE : 1	ABSTENTION : 1
		Mme DANTRESSANGLE	M RECASENS

La délibération 2024-31 est approuvée à la majorité.

Mme DANTRESSANGLE précise qu'elle est CONTRE le sponsoring provenant de particuliers.

8) Délibération 2024-32 : Budget Communal 2024 Décision Modificative 1

Le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie pour expliquer l'objet de la délibération.

Celle-ci explique qu'après un long travail avec le Conseiller aux Décideurs Locaux, M FERRAS, sur l'actif pour mettre à jour l'inventaire des biens de la commune, il convient de passer des écritures d'ordre qui se réfèrent à des opérations d'investissement qui sont achevées. Il est précisé qu'il n'y a pas de flux financiers réels.

Le Maire lit la délibération et procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-32 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

9) Questions diverses

1. Festivités du 14 juillet

Mme GERBER déclare ne pas avoir apprécié les « *démonstrations féminines de l'orchestre* ». Elle aimerait qu'à l'avenir, on fasse venir des orchestres pour la musique et pas pour ce genre de « *d'exhibition* ».

D'autre part, M VALERY remercie, au nom du conseil municipal, les agents municipaux pour leur investissement dans l'organisation de l'évènement.

2. La Capitelle

Mme GERBER annonce que le projet de travaux de la Capitelle avance : un 1^{er} RDV aura lieu en septembre avec l'association de chantier.

3. Arrêt du cuivre et déploiement de la fibre

M RECASSENS informe que le cuivre va être supprimé en 2026. La commune est associée à l'infrastructure ORANGE pour informer la population qu'elle est invitée à passer à la fibre. Sur Treilles, ça va toucher une centaine de logements. Il est précisé qu'une fois la fibre installée, les gens restent libres de choisir leur opérateur. En outre, un accompagnement sera mis en place, notamment pour les seniors qui en auront besoin.

Séance levée à 19 h 44

Le président,

Gérard LUCIEN

Maire

Le secrétaire de séance,

Bernard RECASSENS

3^{ème} Adjoint